

Assemblée générale du conseil municipal tenue le mercredi 2 octobre 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h et à laquelle sont présents :

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Ginette Lamoureux
Madame Martine Coulombe

Absence motivée : Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente

ASSISTANCE

Mesdames Hélène Hubert, Claudette Lyrette, Reine Simard, Simone Désabrais, Carole Robichaud, Nicole Landry, Alexandra Désabrais, Kelly-Ann Côté, Madeleine Villeneuve, Sabrina Gravel, Maryline Mantha. Francis Tremblay, Claudette Croteau, Vanessa Lafond, Carolane Lyrette, Caroline Lafrance, Valérie Michaud, Véronique Gauthier, Audrey Robitaille

Messieurs Jean-Pierre Chalifoux, Édouard Langevin, Gaston Guindon, Rhéaume Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Victor Lyrette, Gilles Lyrette, Roland Dorion, Gérard Coulombe, Jean-Pierre Chalifoux, John Rodgers et Normand Gendron, Jean-Jacques Bilodeau, David Cloutier, Jacques Lacourcière, Maxime St-Martin, Justin Guenette, Patrick Courville, François Croteau, Jean-Claude Doré, Sylvain Villeneuve, Gilles Cyr et Tommy Latreille

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la tenue de registre pour le règlement No 040313-241 en date du 29 juillet 2013 (création de la zone forestière cent-douze (F-112-1))

3.2 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée générale 3 septembre au 16 septembre 2013

3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 septembre 2013

4. Adoption des comptes et rapports

- 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de septembre 2013
- 4.2 Adoption des comptes à payer du mois septembre 2013
- 4.3 Adoption du rapport mensuel des paies septembre 2013
- 4.4 Transferts au budget
- 4.5 Rapport semestriel au 30 septembre 2013
- 4.6 Envoyer chez l'avocat les taxes impayées 100\$ et plus

5. Correspondance

- 5.1 Dépôt d'une lettre par le conseiller monsieur Vincent Cloutier

6. Invitation / formation /information / félicitations / remerciement / Colloque-congrès / demande de don

7. Incendie / Sécurité civile

- 7.1 Entente avec Carrosserie Richer pour location du garage pour le camion incendie soit de 1^{er} novembre 2013 au 30 avril 2014
- 7.2 Achat de 5 ensembles Bunker pour le service incendie 8,344.32\$

8. Aménagement, Urbanisme, Développement et Règlement

- 8.1 Adoption du règlement no 030913-243 (circulation chemin Baskatong)
- 8.2 Résolution adoptant le règlement no 030913-243 (circulation chemin Baskatong)
- 8.3 Mandat Me Soucy pour dossier Pointe à David

9. Voirie

- 9.1 Acceptation de l'offre présentée par Excavations Lachaine et Fils pour ouverture des chemins du Festival et Baie au Sable (2 257.76 du km + les taxes)
- 9.2 Entente avec la municipalité d'Aumond relative au déneigement des chemins Sénéchal et Festival
- 9.3 Acceptation de l'appel d'offres 1 160913-Sel-01 achat de 200 tonnes métriques de sel à déglacer
- 9.4 Acceptation de l'appel d'offres GRA-2013-06 achat et transport de granulats pour abrasifs AB-10

10. Hygiène du milieu
11. Environnement
12. Loisir
13. Autres sujets et documents le cas échéant
 - 13.1 Ouverture à 13 heures du bureau municipal le lendemain du scrutin soit le 4 novembre 2013
 - 13.2 Prolongement engagement de monsieur Gabriel Yoland Blais jusqu'au 1^{er} novembre 2013
 - 13.3 Identification de la Rivière Gatineau
14. **Périodes de questions**
15. Levée de l'assemblée

2013-G-0210-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et demeure ouvert à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-03

Adoption du procès-verbal de la tenue de registre pour le règlement no 040313-241

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès verbal de la tenue de registre pour le règlement no 040313-241 en date du 29 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé. Règlement concernant la zone forestière cent-douze -1 (112-1)

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-04

Adoption du procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée générale du 3 septembre au 16 septembre 2013

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée générale du 3 septembre au 16 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-05

Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 septembre 2013

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-06

Approbation des comptes payés durant le mois de septembre 2013

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de septembre 2013 pour la somme de 25 349.36 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-07

Approbation des comptes payables du mois de septembre 2013

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de septembre pour la somme 190 873,41 \$ et autorise la directrice générale à retenir le fournisseur 92800 au montant de 44 343.16 \$, pour un total de 146 530.25 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-08**Adoption du rapport mensuel des paies du mois de septembre 2013**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois de septembre 2013.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT**2013-G-0210-09****Transferts au budget**

TRANSFERTS AU BUDGET

SEPTEMBRE 2013

Provient du			
02-220-00-441-00	Architecte-ingénieur (incendie)	9 500 \$	
Transféré à			
02-130-00-417-00	Services professionnels (adm)		9 500 \$
Provient du			
03-313-60-721	Immobilisation aménagement	15 000 \$	
Transféré à			
02-330-00-635-00	Achat sel à déglçage		15 000 \$
Provient			
02-220-00-521-00	Borne fontaine	6 000 \$	
Transféré à			
02-330-00-622-00	Réserve de sable		6 000 \$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT**2013-G-0210-10****Acceptation du rapport des prévisions des dépenses du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013**

Les membres du conseil ont tous pris connaissance et ont discuté du contenu du rapport semestriel des prévisions des dépenses du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2013

En conséquence, le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que le conseil accepte le dit rapport tel que déposé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-11

Taxes municipales impayées

Attendu que plusieurs débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales dues pour certains immeubles sur le territoire de la municipalité;

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe propose et il est résolu de mandater l'avocat Rino Soucy, afin d'entreprendre à l'encontre des débiteurs en défaut de paiement de 100\$ et plus, les recours judiciaires qui s'imposent de façon à percevoir les taxes municipales dues.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5.1 Dépôt d'une lettre par le conseiller, monsieur Vincent Cloutier

2013-G-0210-12

Renouvellement de location d'un emplacement pour le camion citerne et autorisation de signature de cette entente

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est que la municipalité renouvelle avec Carrosserie Richer la location d'un emplacement pour le camion citerne pour la saison 2013 / 2014 à raison de 550\$ par mois plus les taxes. Le maire, monsieur Yvon Quevillon est autorisé à signer la dite entente avec Carrosserie Richer.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-13

Achat d'habits *bunker* pour le service incendie

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité fasse l'achat de 5 habits *Bunker* pour le service incendie au coût de 8 344.32\$

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-14

RÈGLEMENT NO 030913-243
Règlement abrogeant le règlement 030406-181
(Circulation chemin Baskatong)

ATTENDU Que la municipalité par son règlement portant le numéro 030406-181 s'est dotée d'une interdiction sur une certaine bande du chemin Baskatong;

ATTENDU Que depuis le 27 mai 2009 le chemin Baskatong est sous la gestion du Ministère des transports;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur Vincent Cloutier à l'ajournement de l'assemblée générale du 3 septembre 2013 au 16 septembre 2013

ATTENDU Que pour éviter toute ambiguïté, il serait pertinent d'abroger le règlement portant le numéro 030406-181 règlement relatif à la circulation et le stationnement sur une certaine bande du chemin Baskatong;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée par le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, que le conseil de la municipalité de Grand-Remous ordonne et statue par le présent règlement, parce qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement 030406-181

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de ce règlement est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-15

Adoption du règlement portant le numéro 030913-243
Règlement abrogeant le règlement no 030406-181 (Circulation chemin Baskatong)

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que le règlement portant le numéro 030913-243 soit adopté tel que rédigé, Règlement abrogeant le règlement no 030406-181 (Circulation chemin Baskatong).

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-16

Mandat à Me Soucy pour dossier de la Pointe à David

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu de mandater Me Rino Soucy pour le dossier de la Pointe à David, et l'inspecteur en bâtiment, madame Julie Rail est nommé responsable du suivi du dit dossier.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-17

Acceptation du prix présenté par Excavation Lachaine (2626-3350 Québec Inc.) pour l'entretien hivernal des chemins du Festival , de la Falaise Est, Bernière sur mer et Baie au sable

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité accepte le prix de 2 257.76 \$ du kilomètre, totalisant pour l'année 17 091.24 \$ incluant les taxes, présenté par Excavation Lachaine (2626-3350 Québec Inc.) pour l'entretien hivernal des chemins du Festival (3,07km) de la Falaise Est (0.15km) , Bernière sur mer (0,05km) et Baie au Sable (4,30) pour un total de 7,57 km.

ET QUE les fonds disponibles à cette fin soient imputés au poste budgétaire 02 330 00 443

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-18**Entente avec la Municipalité d'Aumond relative au déneigement de deux chemins : Sénéchal et du Festival**

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité fasse une entente avec la municipalité d'Aumond relative au déneigement des deux chemins : Sénéchal et du Festival. Le prix total pour 1.2 kilomètre est de 2 482.97\$ totalisant le montant de 2 979.56\$. Et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente avec la municipalité d'Aumond.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente avec la municipalité d'Aumond.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-19**Acceptation de l'appel d'offres pour fourniture de 200 tonnes métriques de sel à déglacer**

La municipalité de Grand-Remous a reçu trois soumissions

ENTREPRENEUR	GRAND TOTAL (avec taxes et transport)
Mondocor Inc.	107.78 \$ TPS 5.38 \$ TVQ 10.76 \$ TOTAL 123.92 \$
29696366 Québec inc (Rock Patry)	116.00 \$ TPS 5.80 \$ TVQ 11.57 \$ TOTAL 133.37 \$
Mine Seleine	120.14 \$ TPS 6.00 \$ TVQ 11.99 \$ TOTAL 138.13 \$

Suite aux soumissions reçues, la conseillère, madame Martine Coulombe appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission présentée par Mondocor inc. au montant de 123.92\$ la tonne métrique.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-20**Acceptation de la soumission pour achat, transport et entreposage de granulats pour abrasifs AB-10****Achat de 4 000 tonnes métrique**

Soumissionnaire	<u>Prix unitaire par tonne (avant taxes)</u>	<u>Total (A) x (B) (avant taxes)</u>
Agrégats décor Estrie inc.	5.77 \$	23 080 \$
Les Sablières Maudrey	6.27 \$	25 080 \$

Suite aux soumissions reçues, la conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu d'octroyer le contrat d'achat de 4 000 tonnes d'AB-10 à la compagnie Agrégats Décor Estrie inc. (Monsieur Fernand Boisvert).

2013-G-0210-21**Ouverture du bureau de la municipalité le 4 novembre 2013**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que le lundi 4 novembre, lendemain du scrutin, le bureau de la municipalité ouvre à 13 heures.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-22**Prolongement engagement de l'inspecteur en bâtiment à titre de salarié temporaire**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu, que la municipalité accepte de prolonger l'engagement de monsieur Gabriel Yoland Blais comme inspecteur en bâtiment, salarié temporaire, le tout tel que spécifié à l'alinéa a) de l'article 4.01 de la convention collective en vigueur et ce pour la période du 14 octobre au 1^{er} novembre 2013 inclusivement.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-G-0210-23

Identification de la Rivière Gatineau

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Transports, pour l'identification de la Rivière Gatineau, près du pont de fer situé sur la route Transcanadienne dans la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 19h20.

2013-G-0210-24

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu à 19h32 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale